

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS  
Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le neuf avril, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le vingt-sept mars.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents :**

Du point n°1 au point n°5 : 27  
Du point n°6 au point n°8 : 28  
Du point n°9 au point n°10 : 27  
Au point n°11 : 28  
Du point n°12 au point n°14 : 29  
A partir du point n°15 : 30

**Nombre de pouvoirs : 9**

Du point n°1 au point n°8 : 9  
Du point n°9 au point n°10 : 8  
Au point n°11 : 7  
Du point n°12 au point n°14 : 8  
A partir du point n°15 : 7

**Nombre de votants :**

Du point n°1 au point n°5 : 36  
Du point n°6 au point n°8 : 37  
Du point n°9 au point n°11 : 35  
A partir du point n°12 : 37  
Etant précisé que du point n°32 à n°45 : 36 (le Président ne prenant pas part au vote des comptes administratifs)

**Etaient présent(e)s :**

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BLERVAQUE Philippe, M.BODART Michel (à partir du point n°11), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M.BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique (à partir du point n°15), M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique (à partir du point n°6), Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M.LAPIERRE Julien, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis (du point n°1 au point n°8 puis à partir du point n°12), M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M.BODART Michel, pouvoir donné à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse (jusqu'au point n°10 inclus)  
M.BOONAERT Jean-Philippe, pouvoir donné à M.MOUQUET Denis (sauf du point n°9 au point n°11 inclus)  
Mme DE SWARTE Marie-Dominique, pouvoir donné à Mme HERDIN Andrée (jusqu'au point n°14 inclus)  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, pouvoir donné à Mme FERMENTEL Geneviève  
Mme DUHAYON Monique, pouvoir donné à M.DEHAENE Michel  
Mme EVRARD Monique, pouvoir donné à M.MAHIEU Philippe  
M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M.THOREZ Jean-Claude  
M.VANECLOO Serge, pouvoir donné à M.DELABRE Aimé  
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à M.HENNEON François-Xavier

**Absents excusés :**

Mme BERTRAND Dorothee (a donné pouvoir à Mme LORPHELIN Martine absente)  
M.BOONAERT Jean-Philippe (du point n°9 au point n°11 inclus)  
M.DELVALLE Jean  
Mme DERONNE Véronique (jusqu'au point n°5 inclus)  
M.FICHEUX Bruno (a donné pouvoir à M.LORIDAN Bernard absent)  
M.LORIDAN Bernard  
Mme LORPHELIN Martine  
M.MOUQUET Denis (du point n°9 au point n°11 inclus)

**Secrétaire de séance :** M.DELABRE Aimé

## Délibération n°2024D040 - Développement économique et acquisitions foncières - Subvention ATPE – SARL Chez Jean-Baptiste sur la commune de Lestrem.

Le Vice-Président expose au Conseil ;

Vu la délibération n°2023D193 du 19 décembre 2023 actant la refonte des aides financières destinées à la création ou reprise et développement des TPE et PME sur le territoire de la CCFL ;

Vu l'accord du Conseil Régional n°2024.00151 en date du 8 février 2024 accordant la refonte des aides CCFL ;

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par la SARL Chez Jean-Baptiste créée le 4 mars 2024. Cette société, dirigée par Monsieur Jean-Baptiste HECQUET, est une boulangerie pâtisserie qui se situe 52 Route de Béthune à Lestrem.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaires	153 555€	170 000€	172 000€
Rémunération du dirigeant	-€	20 400€	20 400€
Charges sociales du dirigeant	1 500€	9 588€	9 588€
Capacité d'autofinancement	28 346€	11 396€	11 970€
Remboursement d'emprunt	6 463€	6 732€	7 015€
Capacité d'autofinancement nette	21 883€	4 664€	4 955€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'équipement de la boulangerie :

	Montant HT
Refroidisseur d'eau, façonneuse, batteur, trancheuse, diviseuse... – Baker box	24 996.13€
<b>TOTAL</b>	<b>24 996.13€</b>

L'entreprise prévoit également l'embauche de 4 salariés en CDI, dont 1 à temps plein, dès l'ouverture du magasin.

L'aide de la CCFL a été fixée à 30 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle) plafonnée à 25 000€ d'investissements.

Avec un capital de 5 000€ et 2 prêts d'honneur pour un montant total de 10 000€, nous ne sommes pas concernés par le plafond des fonds propres et quasi fonds propres.

L'aide de la CCFL pourrait être au maximum de 7 498.84€ concernant les investissements auxquels s'ajoute un bonus de 1 000€ pour la création d'un CDI temps plein.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 7 498.84€ maximum à la SARL Chez Jean-Baptiste
- AUTORISER le versement d'une bonification de 1000€ à la SARL chez Jean-Baptiste pour 1 emploi CDI temps plein créé au cours de la 1<sup>ère</sup> année d'exercice
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et la SARL Chez Jean-Baptiste et tout document relatif à ce dossier.

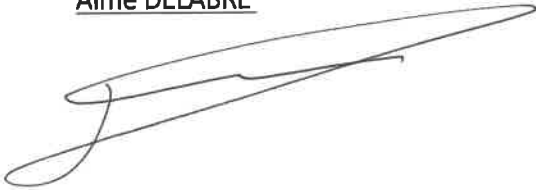
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (35 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 09 avril 2024,  
Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Aimé DELABRE



Jacques HURLUS

